

2008/1004 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON – MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'UNIVERSITE LYON II POUR L'EXPOSITION JULIETTE RECAMIER □ □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le Musée des Beaux-Arts de Lyon organise du 27 mars au 29 juin 2009 une grande exposition temporaire intitulée «*Juliette Récamier, muse et mécène*».

Dans le cadre de sa politique de rapprochement scientifique avec l'Université Lyon II, afin de positionner le musée au sein des grands établissements culturels, de faire reconnaître l'importance des recherches historiques, documentaires et littéraires réalisées à l'occasion des expositions temporaires, de diversifier l'offre culturelle proposée au public du musée, afin de le fidéliser et d'attirer les publics étudiants, le musée des Beaux-Arts de Lyon organise régulièrement des journées d'études lors des événements que sont les expositions temporaires.

En convergence avec cette exposition, des journées d'études consacrées à *Juliette Récamier dans les arts et la littérature, la fabrique des représentations*, sont organisées les 15 et 16 mai 2009 en partenariat entre L'Université Lyon II (l'UMR – LIRE) et le musée des Beaux-Arts de Lyon.

Ces journées, construites autour de conférences, permettront une approche pluridisciplinaire autour de la question des représentations de Juliette Récamier par les écrivains et les artistes de la première moitié du XIX^e siècle. La responsabilité scientifique en est confiée à M. Sarga Moussa, directeur de l'UMR, Mme Delphine Gleizes, maître de conférences à l'Université Lyon II, directrice de l'équipe LIRE 19^e et M. Stéphane Paccoud, conservateur au Musée des Beaux-Arts de Lyon, commissaire de l'exposition.

Les conditions de ce partenariat sont fixées par la convention jointe au rapport.»

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon II (l'UMR – LIRE) pour l'exposition Juliette Récamier est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN